

TOYOTA

NOTRE FACON DE TRAVAILLER

CODE DE CONDUITE
DE TOYOTA FRANCE

NOVEMBRE 2024





SOMMAIRE

Préface du PDG de TOYOTA France	4
Les principes directeurs de TOYOTA.....	5
Le TOYOTA WAY.....	6
La philosophie de TOYOTA.....	8
Objectifs du Code de conduite de TOYOTA France	10
Lien avec le Code de conduite du groupe TOYOTA	11
Prenez la parole !	11

Chapitre 1

Nous prenons soin des personnes

Diversité et inclusion.....	14
Santé, sécurité et bien-être au travail	16
Droits de l'Homme	18
Données personnelles.....	20

Chapitre 2

Nous prenons soin de la société

Environnement	24
Relations avec les pouvoirs publics et activités politiques.....	26
Communication, confidentialité et propriété intellectuelle.....	28

Chapitre 3

L'intégrité au cœur de toutes nos actions

Sécurité et qualité des produits.....	32
Process Achats	34
Vente et concurrence loyale.....	36
Informations confidentielles et délit d'initié	38

Chapitre 4

L'honnêteté pour moteur

Lutte contre la corruption, blanchiment d'argent, sanctions commerciales internationales	42
Conflits d'intérêts	46

Prenez la parole !.....

Comment signaler ?.....	48
Engagement de non-représailles.....	48

\ PREFACE

Code de conduite

Depuis la fondation de l'entreprise en 1937, nous avons chez TOYOTA toujours œuvré en faveur d'une utilisation durable des ressources et du développement de la société par la fabrication et l'offre de produits et de services innovants et de haute qualité.

Au travers de ces efforts, nous avons établi une philosophie d'entreprise qui s'est transmise de génération en génération et qui est aujourd'hui connue sous l'appellation « Principes directeurs de TOYOTA ».

Notre approche d'entreprise et les valeurs qui inspirent notre conduite ont été portées par écrit en 2001 dans un document unique alors intitulé « TOYOTA Way 2001 ». Il est attendu de chacun de nous qu'il mette en pratique les « Principes directeurs de TOYOTA » et le « TOYOTA Way » (tel que revu en 2020) et qu'il s'attache à transmettre ces valeurs aux générations futures de collaborateurs TOYOTA.

Au cours de ces dernières années, les pressions sociétales visant à ce que les entreprises contribuent au développement durable n'ont fait que croître. En

réponse à ces attentes, TOYOTA a rédigé, diffusé au niveau international et régulièrement mis à jour un document intitulé « Contribution au Développement Durable » inscrit dans le contexte du Challenge Environnement 2050.

Le Code de conduite de TOYOTA France

Nous, collaborateurs de TOYOTA France, sommes engagés à respecter la législation en vigueur ainsi que l'évolution de la législation, tant nationale que communautaire et à nous comporter avec humilité, honnêteté et intégrité.

C'est à la lumière de cet engagement que le présent Code de conduite a été établi. Sa toute première version date d'octobre 2006.

Il définit clairement le type de comportement éthique attendu de chaque dirigeant, collaborateur et/ou de toute personne physique ou morale amenée à travailler avec TOYOTA France.

Il s'inspire directement du « Toyota Motor Corporation (TMC) Code of Conduct » c'est-à-dire le Code de Conduite de TMC.

Notre engagement

TOYOTA s'engage à mener ses activités avec transparence et honnêteté et entend être le constructeur automobile le plus respecté et le plus fiable au monde.

Pour atteindre et maintenir cet objectif, nous devons avoir à l'esprit que chacun d'entre nous est un représentant de TOYOTA et qu'à ce titre, nous devons nous comporter conformément à des normes sociétales adaptées au contexte professionnel dans lequel nous évoluons. Ceci implique que nous devons faire preuve d'honnêteté, de fiabilité et d'intégrité dans notre conduite et exercer un jugement correct dans chacune de nos prises de décision ou prises de parole publique. Chacun d'entre nous doit ainsi lire attentivement le présent Code de conduite de TOYOTA France et adopter un comportement qui en respecte tout autant la lettre que l'esprit.

Frank MAROTTE,
Président et Directeur Général
de TOYOTA France

LES PRINCIPES DIRECTEURS DE TOYOTA

Nos principes directeurs sont depuis longtemps les fondements sur lesquels nous appuyons pour la gestion de notre activité. Établis à la création de notre entreprise en 1937, puis actualisés en 1997, ils conservent une place centrale dans notre philosophie :

1 HONORER

La langue et les lois de chacun des pays dans lesquels nous travaillons et assurer un travail intègre au sein de l'entreprise, dans l'objectif d'une citoyenneté mondiale.

2 RESPECTER

La culture et les coutumes de chaque pays et contribuer au développement social et économique en prenant part aux activités de groupe locales.

3 PROPOSER

Des produits propres, sûrs et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de chacun grâce au développement de nos activités.

4 CRÉER

Développer des technologies de pointe et offrir des produits et services de très grande qualité qui répondent aux besoins des clients dans le monde entier.

5 DÉVELOPPER

Une culture d'entreprise qui encourage la créativité individuelle et le travail d'équipe, dans un environnement de confiance et de respect mutuels entre les employés et leur direction.

6 POURSUIVRE

Une croissance en harmonie avec l'environnement par une gestion innovante de notre entreprise.

7 TRAVAILLER

Avec ses partenaires pour une croissance stable et durable partagée, tout en restant ouverts à de nouvelles coopérations.

LE TOYOTA WAY

Le Toyota Way s'inspire de nos principes directeurs pour définir une méthode de travail s'appliquant à chaque collaborateur de notre entreprise, partout dans le monde. L'industrie automobile connaît une transformation historique. Devenu constructeur automobile après avoir fabriqué des métiers à tisser, Toyota se réinvente à nouveau en devenant une entreprise de mobilité.

Le Toyota Way 2020

Le Toyota Way constitue le fondement de notre culture d'entreprise. En marche vers les nouveaux défis que représente notre transformation en entreprise de mobilité, nous nous appuyons pleinement sur nos principes fondamentaux, nos valeurs, notre mission et notre vision qui nous assurent les ressources nécessaires pour poser les fondements de demain. Nous allons continuer de développer le Toyota Way afin de poursuivre sur notre lancée et de toujours agir de manière efficace et adaptée dans un monde en constante évolution. Nous allons également maintenir notre veille à la recherche de solutions pour l'améliorer sans cesse.

Chez toyota, nous veillons a...



Agir pour les autres

Nous nous efforçons de placer le point de vue de nos clients et partenaires au centre des efforts que nous déployons chaque jour. C'est en nous mettant à leur place que nous parvenons à braver l'impossible.



Œuvrer avec intégrité

Nous nous demandons toujours où nos actions d'aujourd'hui doivent nous mener et quel est leur impact sur ceux qui nous entourent. Nous suivons la trajectoire menant à nos objectifs avec intégrité et sincérité.



Encourager la curiosité

Animés par un réel intérêt pour tout ce qui nous entoure, nous tentons de comprendre les mécanismes sous-tendant chaque phénomène. Cette philosophie est porteuse d'idées nouvelles.





Observer attentivement

Les êtres humains sont dotés d'un instinct, contrairement aux machines. Nous collectons des données concrètes, tout en observant, en ressentant et en interprétant la situation de manière personnelle, pratiquant ainsi le Genchi Genbutsu¹ afin d'imaginer rapidement les solutions les plus efficaces et les plus créatives possible.



Progresser encore et toujours

Aujourd'hui, comme chaque jour, nous nous engageons à renforcer nos compétences et celles de chacun en mobilisant toutes nos ressources pour suivre l'évolution des besoins de nos clients.



Poursuivre notre quête d'amélioration

Nous croyons en la capacité naturelle des personnes à initier un changement dans un but d'optimisation. Chaque amélioration, même minime, est utile. Encourageant une pensée progressive et résolument innovante, nous nous efforçons d'évoluer conformément au Kaizen², en n'acceptant jamais le statu quo.



Créer un espace de développement

En nous concentrant sur ce qui est essentiel, nous éliminons les déchets et gérons attentivement nos ressources afin de créer un espace de développement. De quoi nous garantir la souplesse nécessaire et l'apparition de nouvelles idées pour demain.



Accueillir la concurrence

Nous accueillons la concurrence sans ego. Cela nous incite à progresser et à mieux répondre aux attentes de nos clients et de la société, en créant davantage de valeur et une expérience de plus grande qualité.



Faire preuve de respect envers les personnes

Rien ne peut être accompli en étant seul. Aucune réalisation n'est l'œuvre d'une seule personne. Nous exploitons au mieux la diversité des points de vue, faisant des différences une force pour notre équipe. Accordant une importance fondamentale au respect des personnes, nous créons un environnement où chacun se sent accueilli, entendu et en sécurité, pouvant ainsi contribuer à la réalisation d'objectifs importants, en donnant le meilleur de soi.



Exprimer notre reconnaissance

Nous devons notre existence à nos clients, nos collaborateurs et nos partenaires ainsi qu'aux communautés. Aussi, nous remercions tous ceux qui croisent notre chemin aujourd'hui.

1 **Genchi Genbutsu (en français, « aller voir sur le terrain »)** : La meilleure pratique consiste à aller sur le terrain pour pouvoir observer le lieu ou le processus présentant un problème afin de résoudre ce dernier de manière plus rapide et efficace. Pour remédier aux anomalies, il faut pouvoir confirmer les faits et analyser les causes.

2 **Kaizen (en français, « amélioration continue »)** : Il s'agit d'une philosophie contribuant à garantir une qualité maximale, l'élimination des gaspillages et une efficacité accrue, tant en termes d'équipements que de procédures de travail. Les améliorations apportées au travail standardisé grâce au Kaizen permettent de maximiser la productivité sur chaque site.

LA PHILOSOPHIE DE TOYOTA

En 2020, pour avancer dans notre mission de devenir une entreprise de mobilité, TOYOTA a réfléchi au chemin qu'elle a emprunté jusqu'à présent et a formulé la philosophie TOYOTA comme une feuille de route pour l'avenir.

NOTRE VALEUR

LE TOYOTA WAY

Associer logiciels, matériels et partenariats pour créer une valeur unique reposant sur le Toyota Way.

NOTRE MISSION

LE BONHEUR POUR TOUS

Dans le secteur automobile, les technologies telles que l'électrification et la conduite connectée et automatisée progressent très rapidement. Aussi, outre son engagement indéfectible pour la conception de véhicules toujours plus aboutis, TOYOTA poursuit une autre mission tout aussi importante : développer des solutions de mobilité permettant à chacun de profiter pleinement de la vie.

NOTRE VISION

CONCEVOIR LA MOBILITÉ POUR TOUS

Dans un monde contrasté et incertain, TOYOTA s'efforce de rendre la mobilité plus accessible et de meilleure qualité. Nous souhaitons créer de nouvelles possibilités pour tous les êtres humains et favoriser une relation durable avec notre planète.

1 Partenariats

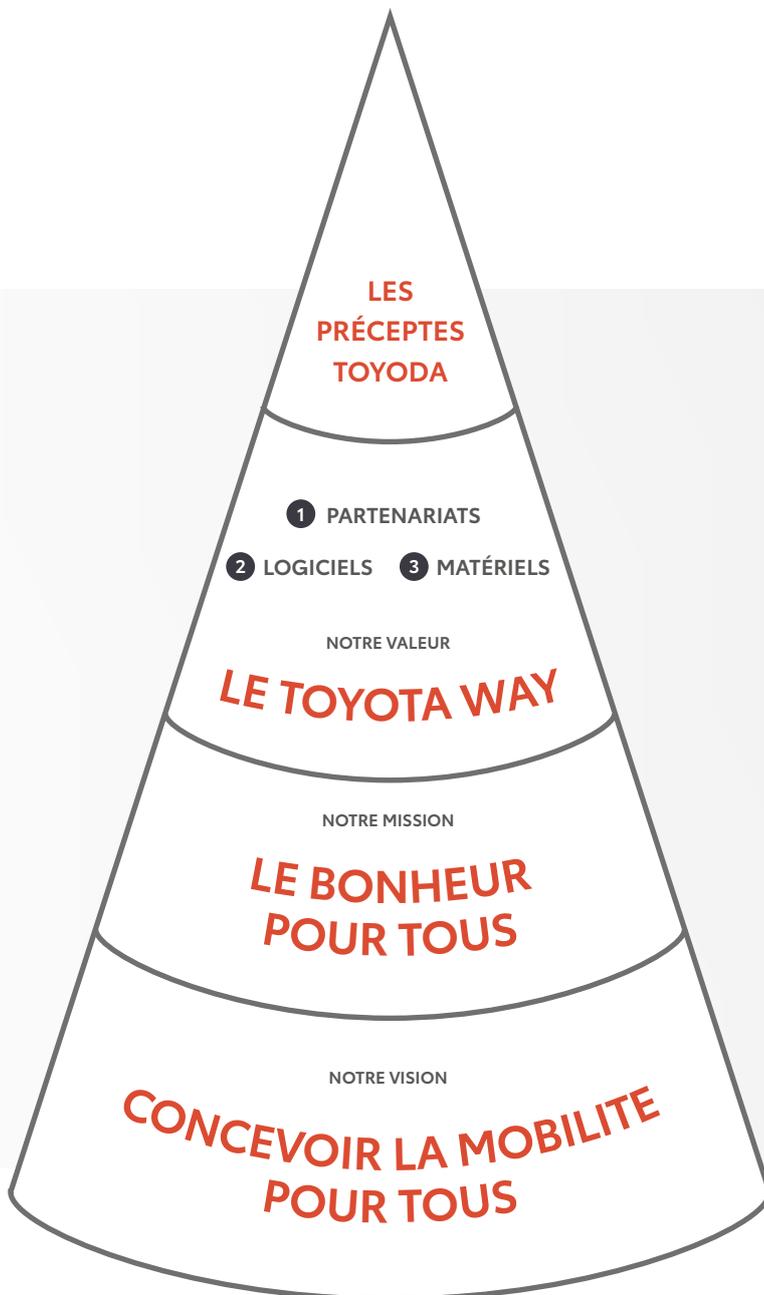
Étendre nos capacités en unissant les forces de nos partenaires, communautés, clients et collaborateurs afin de produire de la mobilité et du bonheur pour tous.

2 Logiciels

Faire preuve d'imagination pour améliorer la société à travers une philosophie de conception donnant la priorité à l'humain. Pratiquer le Genchi Genbutsu pour comprendre parfaitement les opérations.

3 Matériels

Créer une plateforme physique permettant la mobilité des personnes et des objets. Un système flexible évoluant avec les logiciels.



LES PRÉCEPTES TOYODA

- Toujours rester fidèle à ses missions, contribuant ainsi au bien de l'entreprise et de chacun.
- Toujours être studieux et créatif, en s'efforçant d'être en avance sur son temps.
- Toujours être pragmatique et éviter toute superficialité.
- Toujours veiller à créer une ambiance de travail accueillante et conviviale.
- Toujours respecter les considérations spirituelles et penser à faire preuve de reconnaissance.

par Sakichi Toyoda, fondateur de Toyota

OBJECTIFS DU CODE DE CONDUITE DE TOYOTA FRANCE

Nos activités professionnelles quotidiennes sont basées sur les valeurs, les principes et la philosophie d'entreprise de TOYOTA, développés au cours d'années d'expérience et transmis de génération en génération. Le présent code de conduite (ci-après « Code de conduite ») constitue un guide pratique mettant en œuvre ces valeurs, principes et cette philosophie, chez TOYOTA France, et il décrit notre engagement à atteindre le meilleur niveau en termes de comportement éthique professionnel.

Le présent Code de conduite s'applique à TOYOTA France (ci-après « TFR » ou « nous »), à l'ensemble de son personnel - dirigeants, collaborateurs et personnel intérimaire - ainsi qu'à ses prestataires. TOYOTA attend également de ses partenaires commerciaux, y compris les distributeurs/ réparateurs agréés, les agents, et ses fournisseurs, qu'ils respectent ce Code de conduite et mènent leurs activités en observant des principes similaires.

Le Code de conduite aborde plusieurs thématiques importantes, mais ne traite pas de toutes les situations en détail. Si vous rencontrez une situation dans laquelle vous hésitez quant à l'attitude à adopter, posez-vous les questions suivantes :

- 1 *Cette décision est-elle conforme aux valeurs de TOYOTA, à ce Code de conduite et à nos politiques ?*
- 2 *Serais-je fier/fière de ce choix si mes collègues l'apprenaient ?*
- 3 *Si cette décision était dévoilée publiquement, est-ce que je l'assumerais sans hésitation ?*

Si vous répondez oui à ces trois questions, vous aurez probablement pris la bonne décision. Si la réponse à l'une des questions est non, interrompez-vous et demandez confirmation avant d'agir.

Lorsque vous avez des questions ou que vous avez besoin de plus d'informations sur les politiques de TOYOTA, vous pouvez contacter votre supérieur hiérarchique, un service interne tel que les Ressources Humaines, le Département juridique, le(s) Référénts manquements graves ou la direction de TFR qui est le plus en lien avec le sujet.

LIEN AVEC LE CODE DE CONDUITE DU GROUPE TOYOTA

Ce Code de conduite intègre les principes du Code de conduite mondial de TOYOTA (*Global TOYOTA Code of Conduct*). Ce dernier établit le standard TOYOTA et les attentes minimales envers tous les collaborateurs et fournit des préconisations pour adopter le bon comportement. Le présent Code de conduite complète les politiques européennes et mondiales de TOYOTA et prend en compte les pratiques d'affaires du groupe en Europe, ainsi que les lois et réglementations en vigueur. En d'autres termes, ce Code de conduite est conforme au Code de conduite mondial de TOYOTA, avec des prescriptions supplémentaires spécifiques à l'Europe et à la France. Nous vous recommandons de vous référer au présent Code de conduite, car il répond à toutes les exigences européennes et françaises.

IMPORTANT

Les titres des politiques/directives citées dans le présent Code de conduite sont donnés à titre indicatif (à sa date d'édition) et sont susceptibles d'évolution. Référez-vous toujours aux dernières versions en vigueur. En l'absence de politiques/directives en local, référez-vous à la politique de TME et / ou TMC en vigueur. Pour toutes questions, rapprochez-vous du(des) Référent(s) manquements graves.

PRENEZ LA PAROLE !

TOYOTA crée un environnement de travail sûr et confidentiel. Nous encourageons les collaborateurs à signaler les activités présumées abusives ou illégales et nous les protégeons en cas de signalement (les « lanceurs d'alerte »).

Nous vous demandons de signaler rapidement toute violation, supposée ou avérée, du Code de conduite, des lois ou des règlements, afin d'éviter tout préjudice aux collègues concernés, à notre activité et à l'entreprise. Nous investiguerons l'affaire signalée de manière approfondie et, le cas échéant, nous prendrons les mesures appropriées.

De plus amples informations à ce sujet sont disponibles en page 48 de ce Code de conduite.





NOUS PRENONS SOIN DES PERSONNES



\ DIVERSITÉ ET INCLUSION

TOYOTA est une entreprise mondiale qui s'appuie sur les forces et les talents de ses collaborateurs issus de divers pays, cultures et horizons. TOYOTA valorise la diversité et s'engage en faveur de l'égalité des chances, indépendamment de la nationalité, du sexe, de la religion, de l'origine ethnique ou de l'âge. Nos décisions en matière de Ressources Humaines sont fondées uniquement sur la compétence et la performance, sans aucune forme de discrimination. Nous faisons tout pour être un lieu de travail inclusif et accueillant de la diversité, dans lequel tous les collaborateurs se sentent en sécurité et valorisés.



Principes

- Nous prenons en compte chaque collaborateur, indépendamment de ses origines ou de ce qui le caractérise, et nous œuvrons pour favoriser un environnement de confiance et d'appartenance, où toutes et tous se sentent apprécié(e)s.
- Nous mettons tout en œuvre pour créer un lieu de travail diversifié et inclusif, exempt de toute forme de violence, harcèlement, intimidation ou discrimination.
- Nous sommes engagés activement en faveur de l'égalité des chances et traitons tous les collaborateurs de manière équitable.
- Nous favorisons un environnement dans lequel les salariés peuvent partager leurs opinions et leurs idées ouvertement et en toute sécurité, afin de forger une culture de collaboration et d'innovation.
- Nous nous conformons à la réglementation du travail et offrons des conditions d'emploi sûres, stables et satisfaisantes.



Votre mission

- Créez et maintenez un lieu de travail sécurisé, diversifié, équitable et inclusif, où les collaborateurs se sentent valorisés, respectés et en sécurité.
- Prenez en compte différentes perspectives et expériences qui nous aident réellement à innover et à nous améliorer.
- En matière de Ressources Humaines (recrutements, promotions, évaluations), basez vos décisions sur la compétence et la performance.
- Adoptez une position de tolérance zéro à l'égard de toute forme de violence, de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination. Ceci inclut le harcèlement sexuel, le harcèlement moral (abus de pouvoir) et toute forme de comportement qui porte atteinte à la dignité d'un individu.
- Ne faites jamais de discrimination fondée sur l'identité de genre, l'âge, la nationalité, le pays d'origine, la race, l'origine ethnique, le handicap, l'orientation sexuelle, le milieu socio-économique, la religion ou la foi, le statut matrimonial ou la parentalité.
- Si vous êtes témoin ou victime de toute forme de harcèlement, de discrimination ou d'intimidation, prenez la parole et informez immédiatement votre supérieur hiérarchique ou signalez-le au(x) Référent(s) manquements graves. Vous pouvez également contacter la plateforme externe des signalements éthiques du groupe TOYOTA (*Global Speak-Up Line*).

*La diversité
et l'inclusion
permettent
à nos
collaborateurs
de s'épanouir
et font de
TOYOTA une
entreprise
plus forte.*

SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Nous nous engageons à créer un environnement de travail qui favorise le bien-être physique, mental et émotionnel. Dans tous nos lieux de travail, nous avons déployé des mesures performantes en termes de santé et de sécurité. Nous attendons de l'ensemble des collaborateurs qu'ils participent à maintenir ces dispositifs au plus haut niveau, et prennent soin de leur santé, de leur sécurité et de leur bien-être, ainsi que de ceux de leurs collègues.

Principes

- Nous offrons des conditions de travail sécurisées et appropriées.
- Nous prenons soin de la santé, de la sécurité et du bien-être de nos collaborateurs, et accueillons favorablement toutes les idées d'amélioration des conditions de travail. Nous nous conformons à toutes les lois et réglementations en matière de santé et de sécurité ainsi que celles relatives au droit du travail.
- Nous accordons de l'importance au maintien d'un équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les collaborateurs sont encouragés à gérer efficacement leur charge de travail, à prendre des pauses en cas de besoin, à se déconnecter des réseaux professionnels en dehors du temps de travail, et à recourir aux modalités de travail flexibles en place.
- Nous attendons de tous nos collaborateurs qu'ils se soutiennent et se considèrent mutuellement avec dignité, respect et professionnalisme. Le bien-être individuel dépend fortement de la possibilité d'évoluer dans un lieu de travail où prévalent des relations humaines saines, respectueuses et inclusives.

Votre mission

- Faites de la santé, de la sécurité et de la gestion du bien-être une priorité dans votre travail. Signalez tout danger, situation malsaine ou risquée à votre supérieur hiérarchique ou à la direction des Ressources Humaines.
- Conformez-vous aux règles et politiques de Toyota en matière de santé et sécurité, ainsi qu'aux lois et règlements applicables.
- Ne travaillez pas sous l'influence de l'alcool ou de substances illicites, c'est interdit. Les médicaments ne sont pas non plus autorisés s'ils ne permettent pas l'exécution de vos tâches en toute sécurité.
- Présentez à votre hiérarchie toute idée d'amélioration en faveur de la santé, de la sécurité ou du bien-être au travail.



*Nous avons à cœur
le bien-être de toutes les
personnes qui travaillent
chez Toyota, leur santé et
leur sécurité sont notre
priorité absolue.*

\ DROITS DE L'HOMME

Nous nous engageons à respecter les droits fondamentaux de toutes personnes et entités susceptibles d'être impactées par nos activités, qu'il s'agisse des collaborateurs, des communautés locales, des clients ou des partenaires. Les droits de l'Homme sont les droits dont chacun jouit, quelle que soit sa nationalité, son âge, sa race, son orientation sexuelle, son sexe ou sa religion. Ils comprennent notamment l'égalité des chances en matière d'emploi, la non-discrimination, l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé et de l'esclavage moderne, la liberté d'association, le droit d'adhérer à des organisations syndicales, des salaires équitables et des conditions de travail sûres et saines.

Les droits de l'Homme sont énoncés dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, et les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE.

- Nous respectons les conventions fondamentales relatives aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi que les lois en vigueur.

Principes

- Nous respectons et favorisons les droits de l'Homme tels que l'égalité des chances, des conditions de travail sûres et saines et la liberté d'adhérer à un syndicat. Tous les collaborateurs, fournisseurs et autres entités partenaires sont tenus de respecter les droits de l'Homme et de se conformer aux mêmes principes.
- Nous sélectionnons nos partenaires commerciaux potentiels à l'aide de processus appropriés qui nous permettent de déceler et prévenir toutes violations des droits de l'Homme. Nous attendons de nos partenaires qu'ils respectent les droits de l'Homme et nous prendrons les mesures appropriées si nous constatons une infraction.





© TMMF © Samuel Dhote

Votre mission

- Traitez vos interlocuteurs avec respect et dignité dans vos interactions quotidiennes avec vos collègues, vos partenaires ou vos clients. Ne faites jamais de discrimination à l'égard de qui que ce soit.
- Lorsque vous êtes en relation avec des partenaires, assurez-vous qu'ils respectent Les Directives de TOYOTA en matière d'achats responsables et que les droits de l'Homme restent au cœur de vos échanges.
- Familiarisez-vous avec les politiques de TOYOTA en matière de droits de l'Homme et avec les Directives en matière d'achats responsables, et mettez-les en application.
- Signalez immédiatement toute violation potentielle des droits de l'Homme, sur votre lieu de travail ou chez un partenaire, à votre supérieur hiérarchique, sur la plateforme des signalements éthiques du Groupe TOYOTA ou au(x) Référent(s) manquements graves¹.

Nos références

- TOYOTA Global Human Rights Policy (*Politique mondiale de TOYOTA relative aux droits de l'Homme*)
- TOYOTA Europe Human Rights Policy (*Politique TME relative aux droits de l'Homme*)
- TOYOTA Europe Sustainable Purchasing Guidelines (*Directives TME en matière d'achats responsables*)

Nous respectons les droits de l'Homme de tous les collaborateurs, clients et partenaires impactés par nos activités.



1: Les canaux de signalement éthique figurent en page 48 de ce Code.

\ DONNÉES PERSONNELLES

Dans un monde de voitures connectées, de médias sociaux, d'analyses de données et de ciblage marketing, nous traitons les données personnelles de nos clients, collaborateurs et partenaires commerciaux. Nous les informons en toute transparence sur les données que nous collectons et sur la manière dont nous les utilisons. Nous assurons la sécurité et la confidentialité des données et protégeons la vie privée. Nous traitons les données dans le strict respect de toutes les lois et réglementations applicables, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Directive européenne « Vie privée et communications électroniques ».

Toutes les données permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique sont considérées comme des données personnelles et nécessitent une protection particulière. Les exemples courants sont le nom d'une personne, les caractéristiques personnelles telles que le sexe, la profession, l'âge, le numéro de téléphone, l'adresse postale, l'adresse mail, les coordonnées bancaires, les photos et les enregistrements vidéo ou vocaux. Les données de géolocalisation sont des données à caractère personnel, de même que toute information pouvant être liée à un véhicule ou à son numéro d'identification (VIN), même s'il ne s'agit que de données techniques automobiles.

Principes

- Nous ne collectons que les données nécessaires à nos activités et communiquons de façon transparente sur la collecte des données et ses finalités. Nous veillons à ce que les données soient stockées en toute sécurité et ne puissent pas être consultées par des personnes non autorisées.
- Nous mettons la protection de la vie privée au cœur de nos développements en adoptant une méthodologie « Privacy By Design ». Nous veillons à ce que tous les traitements de données soient entièrement conformes aux lois pertinentes en vigueur, telles que le RGPD et la directive européenne « Vie privée et communications électroniques ».
- Nous respectons les droits des personnes dont nous collectons les données, y compris le droit d'information, d'accès et de rectification, de portabilité, d'opposition au traitement de leurs données, ainsi que le droit à l'oubli.
- Nous prenons soin de la vie privée de nos clients, collaborateurs et partenaires. Il s'agit d'une valeur fondamentale de la culture d'entreprise de TOYOTA ; nous sommes soucieux du respect de la vie privée à travers la mise en place de politiques de protection des données personnelles, de processus internes appropriés et de formations dédiées.



Votre mission

- Familiarisez-vous avec le RGPD, les Politiques et les procédures de TOYOTA en matière de protection et de sécurité des données personnelles et veillez à les respecter dans le cadre de vos missions.
- Avant de collecter des données personnelles, assurez-vous qu'une évaluation appropriée de l'impact des données a été effectuée et identifiez le fondement juridique, la finalité et la période de conservation appropriés.
- Informez de manière transparente les personnes dont vous collectez ou traitez les données. Elles doivent être conscientes que nous utilisons leurs données personnelles, à quelles fins, comment et pendant combien de temps ces données seront utilisées et avec qui elles pourraient être partagées. Communiquez de manière simple et compréhensible, en utilisant un langage clair et simple.
- Veillez à ce que les procédures relatives au traitement, conservation et stockage des données personnelles soient élaborées dans le strict respect du RGPD.
- Ne collectez et n'utilisez les données personnelles qu'aux fins communiquées aux personnes concernées. Si par exemple TOYOTA collecte des données pour la vente d'une voiture à un client, nous ne pouvons pas les utiliser pour des campagnes de marketing, sauf si la personne y a expressément consenti.
- Limitez la collecte de données personnelles à ce qui est strictement nécessaire aux fins spécifiées. Les données personnelles qui ne sont pas strictement nécessaires aux fins communiquées ne peuvent pas être collectées.

- Ne conservez les données personnelles que le temps strictement nécessaire. Une fois que les informations ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées, nous devons les effacer ou les anonymiser. Nous ne pouvons pas conserver les données personnelles indéfiniment.
- Signalez immédiatement tout incident lié aux données personnelles, tel un piratage, une perte de données, un accès non autorisé, un vol ou une utilisation abusive, au délégué à la protection des données personnelles (DPO) de TFR. Il est crucial d'agir vite car TOYOTA doit rapporter certains incidents de données aux autorités compétentes dans les 72 heures.

Nos références

- Politiques et procédures RGPD de TOYOTA France

Respecter la réglementation sur les données personnelles est essentiel pour conserver la confiance des clients, collaborateurs et partenaires.



A photograph of three people in a meeting. On the left, a woman with long dark hair is speaking and gesturing with her hand. In the center, a man with a beard is looking towards her. On the right, a woman with dark hair is holding a pen and looking at a laptop. The background shows a bookshelf with books.

NOUS PRENONS SOIN DE LA SOCIÉTÉ

ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons à protéger et à préserver l'environnement pour les générations actuelles et futures. D'ici 2030, tous les investissements nécessaires seront réalisés pour que toutes les entités du Groupe TOYOTA atteignent la neutralité carbone. Outre nos sites de production automobile européens, ceci inclut également le siège social de TOYOTA Motor Europe et des entités commerciales européennes, tous les sites de pièces détachées et les plateformes logistiques. Notre engagement écologique s'applique également à nos produits. En tant que leader des technologies hybride et à hydrogène, TOYOTA investit continuellement dans l'amélioration de sa performance environnementale. Ceci inclut la réduction des émissions de CO2 et d'oxydes d'azote. Nous encourageons le recyclage, la réparation et la réutilisation. Dans son processus de production, TOYOTA met en place des programmes visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, à diminuer ses consommations d'eau et d'énergie, à accroître l'utilisation de matériaux recyclés et à limiter les déchets.



Principes

- Nous nous engageons à réduire continuellement l'impact environnemental de nos produits tout au long de leur cycle de vie. Nous concevons et fabriquons nos produits dans l'optique d'améliorer leur performance environnementale et de promouvoir la réparation, la réutilisation et le recyclage des ressources.
- Notre objectif est de développer une société où les personnes, la mobilité et la nature peuvent coexister en harmonie. La Charte de la Terre Toyota et le Challenge Environnemental Toyota 2050 sont les bases d'un programme exhaustif de management environnemental sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.
- Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2030, nous prenons des initiatives pour réduire l'empreinte carbone de nos opérations logistiques, en étroite collaboration avec nos fournisseurs, prestataires et autres entités partenaires.
- Nous favorisons le recyclage des matériaux usagés dans le but d'éviter autant que possible les déchets liés à nos activités.



Votre mission

- Anticipez et évaluez l'impact de vos activités sur l'environnement. Respectez toutes les lois environnementales et prenez des mesures constructives pour réduire l'impact environnemental de vos projets. Soyez à l'écoute des préoccupations environnementales de la communauté locale.
- Familiarisez-vous avec les politiques et les objectifs environnementaux de TOYOTA, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'eau et d'énergie, la conservation des ressources, le recyclage, la réutilisation et la réparation.
- Signalez immédiatement les incidents ou les situations qui présentent un risque pour l'environnement.

Nos références

- TOYOTA Earth Charter (*Charte de la Terre TOYOTA*)
- TOYOTA Environmental Challenge 2050 (*Challenge Environnemental TOYOTA 2050*)
- TOYOTA Europe Sustainable Purchasing Guidelines (*Directives TME en matière d'achats responsables*)

Nous nous engageons à réduire continuellement l'impact environnemental de nos produits pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2030.

RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ET ACTIVITÉS POLITIQUES

Le secteur de l'automobile et de la mobilité connaît une transformation majeure portée par les nouvelles technologies, l'évolution des habitudes de consommation, les priorités climatiques et énergétiques et un cadre réglementaire mouvant. Nous nous efforçons de créer une relation de confiance avec les institutions, les administrations, les agents publics et les entreprises publiques. Dans nos contacts avec les pouvoirs publics, nous agissons toujours avec une intégrité sans faille, la plus grande transparence et dans le plein respect des lois et règlements.

Principes

- Nous entretenons des relations transparentes et appropriées avec les institutions, les administrations, les agents publics et les entreprises publiques. Nos collaborateurs agissent avec une intégrité sans faille, la plus grande transparence et en totale conformité avec les lois et règlements.
- Dans nos requêtes, nous gardons toujours une approche politiquement neutre et veillons à ce que nos demandes soient raisonnables et justifiées.
- Nos fonds, biens ou services ne sont jamais utilisés pour faire des dons politiques ou soutenir un candidat à une fonction politique.
- Les gouvernements, les ministères, les institutions et les entreprises publiques ont des règles spécifiques régissant les processus de passation des marchés et d'appel d'offres. Familiarisez-vous avec ces règles et assurez-vous de les respecter à la lettre.
- Familiarisez-vous avec la politique Cadeaux et Invitations de TFR ainsi que la politique Anti-Corruption du Groupe et celle de TFR.

Nos références

- Global Anti-Bribery and Anti-Corruption Policy (*Politique mondiale du groupe TOYOTA en matière de lutte contre la corruption*)
- Politique Anti-Corruption de TOYOTA France
- Politique Cadeaux et Services d'hospitalité de TOYOTA France
- Dans vos relations avec les administrations, les institutions et les entreprises publiques, agissez toujours avec la plus grande intégrité, de manière transparente et en totale conformité avec les lois et les règlements.

A photograph of two Black women sitting at a table, smiling and looking at a document. The woman on the left is wearing a blue and orange patterned top and has her hand raised as if pointing at the document. The woman on the right is wearing a black top and is holding the document. In the foreground, there is a blue cup of coffee on a saucer. The background is dark with some blue light accents.

TOYOTA veut être reconnu comme un partenaire européen digne de confiance par sa probité, sa transparence et sa droiture vis-à-vis de ses interlocuteurs publics et politiques.

\ COMMUNICATION, CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Nous communiquons de manière respectueuse, transparente et professionnelle. Nos communications soutiennent la stratégie et la réputation de la marque TOYOTA en tant qu'acteur majeur du secteur automobile. Nous protégeons les informations confidentielles, industrielles et commerciales, y compris celles couvertes par les droits de propriété intellectuelle de TOYOTA, et prenons les mesures appropriées pour les conserver en sécurité.

Principes

- Nous créons des relations constructives avec nos interlocuteurs et notre communauté en communiquant de manière respectueuse, transparente et professionnelle. Nous partageons honnêtement les informations sur nos activités, nos produits et nos services, et sommes à l'écoute de toutes les parties prenantes.
- Nous veillons à ce que nos communications soient exactes, fiables et sincères. La communication financière, y compris les comptes annuels, doit être transparente, fiable et non trompeuse. Nos rapports et nos registres sont en conformité avec toutes les lois applicables, les normes comptables internationales et les obligations fiscales.
- Nous protégeons nos actifs corporels, tels que les installations et les équipements, ainsi que nos actifs immatériels, tels que la propriété intellectuelle (brevets, marques, dessins et modèles, savoir-faire). Nous ne partageons pas d'informations professionnelles confidentielles ou internes, telles que le savoir-faire, les secrets d'activité, les organigrammes, les plans de production, les informations sur notre stratégie, et nous prenons des mesures appropriées pour les conserver en sécurité.





© TMMF © Samuel Dhote

Votre mission

- Lorsque vous communiquez, assurez-vous que toutes les informations fournies sont exactes, fiables et sincères. Les déclarations trompeuses, les exagérations, les omissions ou les informations erronées nuisent à la crédibilité et à la réputation de TOYOTA.
- Les déclarations publiques au nom de TOYOTA, ou les commentaires à la presse ou sur les réseaux sociaux, ne peuvent être faits qu'avec l'aval préalable de votre Direction après alignement avec le Département Communication Corporate. Si vous êtes contacté par une personne des médias au sujet de TOYOTA, indiquez-lui toujours de contacter le Département Communication Corporate de TFR.
- Prenez les mesures appropriées pour protéger les informations confidentielles ou commerciales telles que le savoir-faire, les secrets d'activité, les organigrammes, les plans de production ou de vente, ou des informations d'ordre stratégique.
- Protégez les actifs matériels (biens) et immatériels (la propriété intellectuelle) de TOYOTA. Les droits de propriété intellectuelle comprennent les brevets, les dessins et modèles, les marques, les droits d'auteur, les secrets.
- Respectez la propriété intellectuelle d'autrui.
- La communication externe doit être réalisée conformément aux politiques et aux procédures internes de TOYOTA en matière de communication.
- Familiarisez-vous avec la politique médias sociaux de TFR. Indiquez clairement que toutes les opinions exprimées sur les médias sociaux sont les vôtres et non celles de TOYOTA. Restez exigeant en termes d'éthique et de courtoisie.

Nos références

- Politique de sécurité informatique TFR
- TFR Security Management Policy
- Politique média sociaux de TOYOTA France
- Chartes graphiques TOYOTA / LEXUS / GAZOO RACING / KINTO







L'INTÉGRITÉ
AU COEUR
DE TOUTES
NOS
ACTIONS

\ SÉCURITÉ ET QUALITÉ DES PRODUITS

Chaque jour, de nombreuses personnes apprécient de conduire nos véhicules. Notre engagement de viser les normes les plus élevées en matière de sécurité et de qualité garantit qu'elles se sentent en sécurité et limitent leur exposition aux risques.



Notre approche de la qualité est guidée par la philosophie *Ji-Kotei-Kanketsu* (« être fier de ce que vous faites » en japonais) qui consiste à intégrer la responsabilité de la qualité à chaque étape du processus de production « pour s'assurer que les défauts ne sont jamais transmis au processus suivant ». Ceci signifie que tous les collaborateurs doivent se sentir responsables de la qualité de leur travail. Si une personne, et pas seulement celles employées sur les sites de production, identifie un problème, elle peut alerter, voire interrompre la production. Il en résulte une qualité responsabilisée à chaque étape du processus de production.

Principes

- La sécurité et la qualité sont les éléments clefs de tous nos processus, de la R&D à la conception des voitures en passant par la production, la vente et les services après-vente. Ils garantissent que nous fournissons des produits et des services sûrs et de haute qualité.
- Nous échangeons avec nos clients et les écoutons pour comprendre leurs besoins et dépasser leurs attentes. Leur point de vue indépendant et leur expérience sont essentiels à nos objectifs de qualité.
- Nous fournissons aux clients des informations adéquates sur les équipements de sécurité de nos véhicules et des instructions sur la façon d'utiliser leurs véhicules en toute sécurité.



© Samuel Dhote

Votre mission

- Appropriiez-vous la qualité de votre travail et assurez-vous que les défauts ne sont jamais transmis à l'étape ultérieure du processus de production.
- Comprenez les besoins de vos clients et livrez un travail de qualité dépassant leurs attentes sur nos produits et services.
- Signalez immédiatement tout produit ou procédé qui pourrait présenter un risque pour la sécurité ou la qualité à votre supérieur hiérarchique.

*Les voitures
TOYOTA se
démarquent
grâce à
l'implication
et aux efforts
quotidiens
de tous les
collaborateurs.*

\ PROCESS ACHATS

Nous menons nos activités avec le niveau le plus élevé en matière d'éthique et d'intégrité. Nos pratiques d'achats et nos relations avec les fournisseurs jouent un rôle crucial dans le respect de ces valeurs. Nous sélectionnons nos fournisseurs et partenaires de manière équitable, transparente et dans le respect des pratiques concurrentielles. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils adhèrent aux normes les plus élevées en matière de droits de l'Homme, de responsabilité environnementale, de conformité légale, de qualité et de sécurité.

Principes

- Nous traitons tous les fournisseurs avec équité, égalité et respect. Nous promovons une concurrence loyale et sélectionnons les fournisseurs sur la base de critères transparents et objectifs, tels que la qualité, le prix et les aptitudes.
- Nos processus d'approvisionnement sont transparents, ce qui garantit l'égalité des chances à tous les fournisseurs. Nous maintenons des procédures claires et documentées pour la sélection et l'évaluation des fournisseurs.
- Les salariés impliqués dans la sélection ou l'évaluation des fournisseurs doivent déclarer tout conflit d'intérêts potentiel, qu'il soit direct ou indirect. Toute forme de corruption, de pots-de-vin ou de paiement de « facilitation »¹ est strictement interdite. Les cadeaux et les services d'hospitalité sont refusés, sauf autorisation conforme à la Politique cadeaux et services d'hospitalité de TFR.
- Nous favorisons des relations de respect mutuel avec nos fournisseurs, fondées sur la confiance, la communication ouverte et le professionnalisme.

Votre mission

- Sélectionnez et évaluez les fournisseurs de manière objective, équitable et transparente, dans le strict respect des lois en vigueur et des Directives de TOYOTA en matière d'achats responsables.
- Évitez les conflits d'intérêts, ou les situations qui pourraient soulever des questions sur votre capacité à exercer un jugement indépendant. Signalez à votre management tout conflit d'intérêts potentiel.
- Signalez au responsable conformité toute violation des Directives de TOYOTA en matière d'achats responsables, ou toute situation abusive, telle que le non-respect de procédures de sélection et d'évaluation appropriées ou toute autre exercice d'influence ou pression abusive.
- N'acceptez un cadeau ou une invitation que si cela est autorisé par la Politique cadeaux et services d'hospitalité de TFR. Signalez immédiatement toute tentative de corruption, de pot-de-vin ou d'influence abusive relative à la sélection ou l'évaluation des fournisseurs.

Nos références

- TME Sustainable Purchasing Guidelines (Directives de TME en matière d'achats responsables)
- Politique Anti-corruption de TOYOTA France
- Politique Cadeaux et services d'hospitalité de TOYOTA France

¹ Paiement ou cadeau fait à un agent public dans le but d'accélérer ou de garantir l'exécution d'une tâche régulière que ledit agent doit normalement réaliser.

A close-up photograph of several people's hands stacked together in a circle, symbolizing teamwork and unity. The hands are of various skin tones and are adorned with various accessories like a watch, bracelets, and a ring. The background is a blurred indoor setting with a window showing greenery outside.

*Nous priorisons
l'éthique et
la conformité
réglementaire dans
les relations avec
nos fournisseurs.*

VENTE ET CONCURRENCE LOYALE

Nous croyons fermement en une concurrence libre et loyale. Elle garantit aux consommateurs l'accès aux meilleurs produits et services, au meilleur prix et aux meilleures conditions. Elle établit des règles du jeu équitables pour rendre possible une concurrence loyale pour toutes les entreprises, sans restriction abusive.

Le bon fonctionnement du marché et la libre concurrence sont protégés par un ensemble de règles connues sous le nom de droit de la concurrence ou « antitrust ». Cette réglementation édicte des règles spécifiques sur la façon dont les entreprises doivent se comporter vis-à-vis de leurs concurrents. Nous opérons dans le strict respect de ces règles et attendons de chaque collaborateur qu'il les connaisse et s'y conforme.

Principes

- Nous développons et vendons des produits et services dans le cadre d'une concurrence libre et loyale, dans le strict respect de la réglementation en vigueur.
- TOYOTA ne conclut pas avec ses concurrents d'accords ou d'arrangements qui restreignent la concurrence. Il est illégal de discuter, de conclure un accord, ou de s'entendre avec un concurrent sur les prix, les remises, les primes, les coûts, l'attribution des marchés ou des clients, les investissements ou la capacité de production, la stratégie commerciale ou le lancement d'un produit, les plans marketing ou d'autres sujets commerciaux sensibles.
- Nous n'échangeons pas d'informations commerciales sensibles avec des concurrents, ni ne tentons d'obtenir de telles informations de leur part. Les informations commerciales sensibles sont celles qui sont importantes pour la concurrence entre entreprises et réduisent les incertitudes sur les marchés. Il s'agit entre autres d'informations sur les prix, les remises, bonus ou autres conditions tarifaires, sur les clients ou les fournisseurs, sur la capacité ou les coûts de production, le chiffre d'affaires, les plans marketing, les lancements de produits, la stratégie de marché ou de produit, les investissements, les programmes de R&D ou leurs résultats.
- Nous sélectionnons les distributeurs et les réparateurs agréés de nos véhicules sur la base de critères objectifs et qualitatifs. Dans l'Espace économique européen (EEE), TOYOTA n'opère aucune restriction relative au lieu de vente et/ou à la nature du client. Nous ne fixons jamais de prix minimum de revente ni ne demandons d'appliquer une marge minimale.
- Nous prôtons également une concurrence libre et loyale en matière d'après-vente. Les clients peuvent faire entretenir et réparer leur

véhicule par des réparateurs agréés TOYOTA ou externes à notre réseau. Nous n'arguons jamais du fait qu'une intervention chez un réparateur indépendant invalidera la garantie constructeur.

- Nous commercialisons nos produits et services avec honnêteté et sans tromperie. Nous veillons à ce que chaque affirmation figurant dans nos publicités et nos supports marketing soit suffisamment étayée et n'induisse pas les consommateurs en erreur.

Votre mission

- Familiarisez-vous et respectez toujours les directives de TOYOTA en matière de conformité au droit de la concurrence ainsi que les lois en vigueur. Contactez le Département juridique ou le(s) Référent(s) manquements graves si vous avez des questions sur les relations avec les concurrents, notre réseau agréé ou tout autre partenaire commercial, ou si vous avez des soupçons sur un accord ou une pratique potentiellement anticoncurrentielle.
- Sollicitez toujours un avis juridique avant de négocier ou de conclure avec un concurrent un accord qui comprend des aspects liés à la concurrence ou au droit, tels que des clauses de non-concurrence ou des analyses comparatives de fournisseurs concurrents.
- Ne discutez jamais, n'échangez jamais d'informations ni ne concluez jamais d'accords avec des concurrents sur les prix, les coûts, les offres, les marchés, les territoires, les clients, les fournisseurs, les investissements ou les conditions contractuelles.
- Ne cherchez jamais à obtenir des informations commercialement sensibles de la part de vos concurrents. Sollicitez toujours un avis juridique avant de vous engager dans une activité d'analyse comparative.

- Faites toujours preuve d'une extrême prudence lorsque vous participez à une réunion d'un groupement professionnel de branche. Si les concurrents discutent ou fournissent des informations commercialement sensibles, prenez vos distances, quittez immédiatement la réunion et contactez le Département juridique ou le(s) Référent(s) manquements graves.
- N'imposez pas le prix ou la marge à laquelle les distributeurs ou détaillants indépendants doivent revendre nos produits.
- Ne restreignez pas la concurrence sur le marché de l'après-vente et ne suggérez pas que la garantie constructeur serait impactée s'ils confiaient l'entretien de leur voiture à un réparateur indépendant.

Nos références

- Directives de TOYOTA France en matière de conformité au droit de la concurrence

*Nous croyons
en une
concurrence
loyale.*

\ INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET DÉLIT D'INITIÉ

Le délit d'initié désigne l'achat, la vente ou la négociation de titres financiers, tels que des actions ou des obligations, sur la base d'informations non publiques. Les personnes qui ont accès à des informations confidentielles et non publiques sont dites « initiées ». Il s'agit généralement de la direction, des administrateurs, des salariés, des co-contractants et de tout autre collaborateur de TOYOTA qui a accès à des informations confidentielles sur les activités de l'entreprise, son rendement financier, ses annonces futures, ses lancements de produits, ses fusions, ses acquisitions ou d'autres événements importants susceptibles d'avoir une incidence sur le cours de l'action.

Se livrer à un délit d'initié est illégal, car cela porte atteinte aux principes d'équité et d'égalité des chances sur les marchés financiers. Cela donne à ceux qui disposent d'informations privilégiées un avantage injuste par rapport aux autres investisseurs qui n'ont pas accès aux mêmes informations.

TOYOTA Motor Corporation est cotée à la bourse de Londres, à la bourse de Nagoya, à la bourse de New York et à celle de Tokyo. Nous ne devons pas divulguer d'informations confidentielles et non publiques à des tiers, et nous n'échangeons pas d'actions ou d'autres titres sur la base de ces informations.

Les informations non publiques importantes comprennent, par exemple, les projections de bénéfices ou de pertes futurs, les projets d'investissements ou de restructurations majeurs, d'acquisitions ou de désinvestissements d'entreprises, les informations non publiées à propos de nouveaux produits ou services, ou toute autre information non publique qui, si elle était divulguée, pourrait influencer la décision d'une personne d'acheter, de vendre ou de détenir des actions ou d'autres titres d'une société.





Principes

- Tout type de négociation de titres d'une société lorsqu'on est en possession d'informations non publiques importantes est contraire à l'éthique et illégal.
- Il est illégal de fournir des « conseils » commerciaux ou de partager des informations non publiques importantes avec des tiers proches, tels que des parents ou des amis.
- Les informations non publiques importantes doivent être protégées contre toute divulgation ou utilisation abusive.

Votre mission

- Lorsqu'on vous communique des informations non publiques sur TOYOTA ou d'autres sociétés, telles que des clients, des fournisseurs ou d'autres entités partenaires, n'achetez pas, ne vendez pas d'actions ou d'autres titres financiers (comme les obligations) de TOYOTA ou des sociétés concernées.
- Ne suggérez pas, ne recommandez pas à un tiers de vendre, d'acheter ou de conserver des titres de TOYOTA ou d'une autre société sur la base d'informations non publiques importantes sur TOYOTA ou cette société que vous détenez, même si vous ne divulguez pas lesdites informations en soi.
- Conservez les informations non publiques importantes en lieu sûr. Ne les partagez jamais avec quiconque d'extérieur à l'entreprise, qu'il s'agisse de parents, amis ou communautés des réseaux sociaux. En interne, ne partagez les informations non-publiques importantes qu'avec ceux qui ont vraiment besoin de les connaître et à des fins légitimes.

Nous ne tirons pas profit d'informations non-publiques, nous ne les dévoilons pas.





L'HONNÊTÉTÉ POUR MOTEUR

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, BLANCHIMENT D'ARGENT, SANCTIONS INTERNATIONALES

Notre compétitivité se base sur la qualité de nos produits et services et nous menons nos activités avec intégrité en respectant des normes éthiques élevées. Notre réputation est bâtie sur la confiance que nous portent nos clients, nos partenaires ou tiers et nous jugeons contraires à nos valeurs fondamentales les pratiques commerciales inappropriées, telles que les pots-de-vin, la corruption ou le blanchiment d'argent. Nous attendons de nos partenaires et relations d'affaires qu'ils respectent les mêmes valeurs éthiques.

Nous exerçons nos activités sur les marchés internationaux et nous nous conformons à toutes les lois et réglementations applicables sur ces territoires. Nous respectons strictement les sanctions commerciales internationales et en interdisons formellement tout contournement.

Nous basons la compétitivité de nos produits et services sur la qualité et nous n'essayons pas d'influencer les décisions, commerciales ou autres, par des cadeaux ou gratifications indus.



Un « pot-de-vin » fait référence au fait d'offrir de l'argent ou un avantage pour influencer abusivement les actes d'un représentant des pouvoirs publics, d'un fournisseur ou d'un client, ou pour obtenir de manière abusive un avantage commercial ou personnel, même s'il est proposé ou offert indirectement. Les pots-de-vin peuvent prendre de nombreuses formes comme des cadeaux, des voyages, des invitations ou autres avantages. Les pots-de-vin ne sont pas acceptables, qu'ils soient versés directement ou par l'intermédiaire de partenaires commerciaux, de tiers ou sous forme de dons à des organisations.

La « corruption » fait référence à toute conduite malhonnête ou à tout abus de pouvoir de la part de personnes en position d'autorité.

Principes

- Notre compétitivité se base sur la qualité de nos produits et services et nous ne proposons, n'offrons, ne payons, ne sollicitons ou n'acceptons jamais de pot-de-vin de quelque nature que ce soit.
- TOYOTA n'autorise ni n'effectue de paiements de « facilitation » pour inciter un agent public à accomplir en sa faveur une tâche administrative régulière à laquelle l'entreprise a déjà droit de facto.
- Les cadeaux, voyages et services d'hospitalité ne peuvent être offerts ou acceptés qu'en stricte conformité avec la politique de TFR en matière de cadeaux et services d'hospitalité ainsi que la Politique Anti-Corruption. Les dons en espèces ou équivalents (bons d'achat) sont strictement interdits.
- TOYOTA ne pratique ni ne facilite aucune forme de blanchiment d'argent. Si nous avons connaissance d'une situation ou d'une transaction qui pourrait s'apparenter à un système de blanchiment d'argent, nous mettrons immédiatement fin à la transaction et signalerons toute transaction suspecte.
- Nous n'offrons et n'acceptons que des cadeaux et des services d'hospitalité appropriés, dans des quantités raisonnables, à des fins commerciales légitimes et nous veillons à ce qu'ils soient conformes aux lois, règles et politiques locales applicables.
- Nous avons mis en place un mécanisme strict de contrôle des exportations afin de nous assurer que nous respectons les réglementations en la matière, y compris les sanctions commerciales internationales. Tout contournement des sanctions internationales est proscrit.



*Nous ne tolérons
ni les pots-de-vin
ni aucune
autre forme de
corruption.*

Votre mission

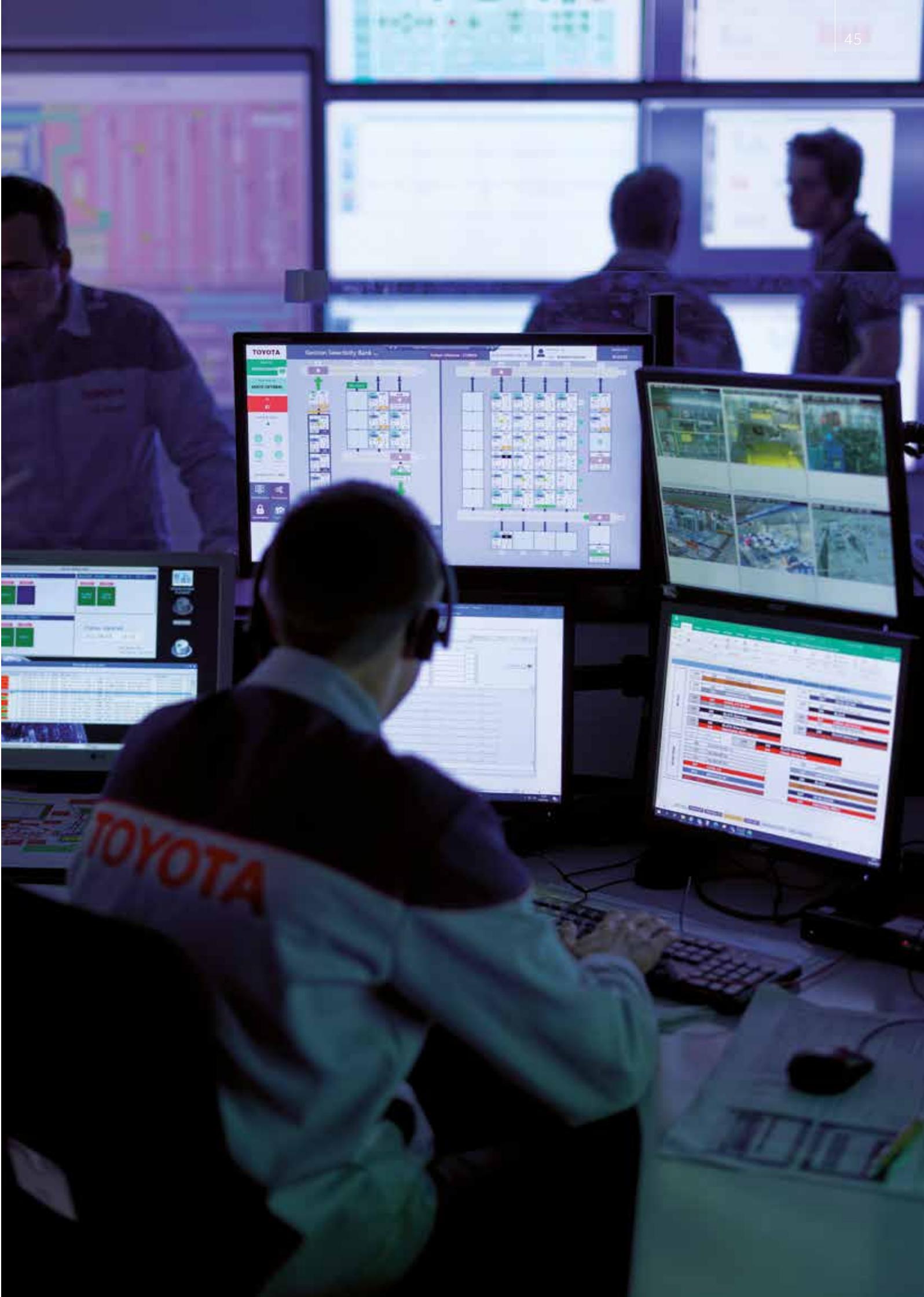
- Familiarisez-vous et respectez pleinement les Politiques anti-corruption de TOYOTA ainsi que la Politique cadeaux et services d'hospitalité de TFR. N'offrez pas, ne payez pas, ne sollicitez pas et n'acceptez pas de pots-de-vin ou de paiements de "facilitation" de quelque nature que ce soit.
- Conformez-vous aux pratiques locales de recrutement, à toute réglementation en vigueur et aux règles et procédures TFR avant d'embaucher un candidat recommandé par un agent public, ou qui a récemment tenu un poste d'agent public.
- Vérifiez le niveau de risques de vos partenaires commerciaux en vous assurant qu'ils ont été analysés dans le cadre de la procédure interne d'évaluation des tiers et évitez d'entrer en relation d'affaires avec toute personne ou entité qui se livre à des pratiques de corruption ou de pots-de-vin de quelque nature que ce soit.
- Contactez immédiatement le(s) Référent(s) manquements graves, le Département juridique, les ressources humaines, votre supérieur hiérarchique ou l'un des canaux d'alerte si vous constatez une transaction commerciale inhabituelle ou abusive, ou tout signe avant-coureur qui pourrait suggérer une forme de pots-de-vin ou de corruption. Si vous avez connaissance d'un système de blanchiment d'argent ou d'une transaction susceptible d'être utilisée comme tel, contactez immédiatement le(s) Référent(s) manquements graves, le Département juridique, les Ressources Humaines,, votre supérieur hiérarchique ou l'un des canaux d'alerte de TFR. Toute participation ou discussion à ce sujet doit immédiatement être suspendue.
- Si vous exportez des véhicules, des pièces automobiles ou d'autres biens ou services, vérifiez toutes les législations pertinentes en matière d'exportation, et assurez-vous que toutes

les sanctions internationales sont strictement respectées. Si vous remarquez une quelconque violation de sanctions internationales de la part d'une entité TOYOTA, d'un partenaire commercial ou d'un client, ou toute situation à risque qui pourrait conduire à une telle violation, veuillez contacter le(s) Référent(s) manquements graves, le Département juridique, les Ressources Humaines, votre supérieur hiérarchique, ou l'un des canaux de signalement de TFR.

- Lorsque vous offrez des cadeaux ou des invitations, limitez-les à une valeur raisonnable et uniquement à des fins commerciales légitimes, et enregistrez avec précision toutes les dépenses relatives à ces cadeaux ou invitations. Ne sollicitez pas de cadeau ou d'invitation de quelque personne que ce soit qui entre en relation d'affaires avec TOYOTA.
- N'acceptez de cadeaux ou invitations que s'ils sont appropriés, d'une valeur raisonnable, autorisés et approuvés conformément aux lois, règles et procédure TFR applicables (y compris les limitations de valeur). Refusez les cadeaux ou invitations qui laisseraient supposer qu'ils influent sur le processus de décision de TOYOTA.

Nos références

- Global Anti-Bribery and Anti-Corruption Policy (Politique mondiale du groupe TOYOTA en matière de lutte contre la corruption)
- Politique Anti-Corruption de TOYOTA France
- Procédure Cadeaux et Invitations de TOYOTA France



\ CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les conflits d'intérêts portent atteinte à l'intégrité et à la confiance au sein d'une organisation. Les collaborateurs doivent agir dans le meilleur intérêt de l'entreprise et éviter les situations qui peuvent compromettre leur objectivité, leur loyauté ou leur prise de décision. Nous n'utilisons les actifs de l'entreprise qu'à des fins commerciales légitimes et dans le meilleur intérêt de TOYOTA.

Principes

- Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts personnels, financiers ou autres d'une personne pourraient influencer ou être perçus comme influençant son jugement, ses actions ou sa décision, dans son activité professionnelle, d'une manière préjudiciable aux intérêts supérieurs de TOYOTA.
- Tous les collaborateurs sont tenus de signaler rapidement tout conflit d'intérêt, réel ou perçu, à leur supérieur hiérarchique et au(x) Référent(s) manquements graves. Les liens d'intérêt incluent les intérêts financiers, les contacts et relations, les autres activités professionnelles ou intérêts envers une entreprise tierce.
- Ne pas signaler un conflit d'intérêts peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement ou à la rupture de la relation contractuelle (pour le prestataire). Nous prenons les conflits d'intérêts au sérieux et nous attendons de chacun qu'il adopte les valeurs d'éthique et d'intégrité les plus strictes.





Votre mission

- Informez votre hiérarchie, en temps opportun et de manière préventive, de toute situation de lien d'intérêt, transaction, relation ou détention d'actifs financiers, pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts.
- Évitez de vous mettre dans une situation qui pourrait générer un conflit d'intérêts. Il s'agit notamment de :
 - » Ne pas favoriser abusivement, de façon directe ou indirecte, le recrutement d'un parent, conjoint ou ami proche.
 - » Ne pas avoir d'intérêts dans une entreprise en concurrence ou en relation d'affaires avec TOYOTA.
 - » Ne pas utiliser les biens et les données de TOYOTA ou son statut au sein de TOYOTA pour son bénéfice personnel.
 - » Ne pas faire d'investissement substantiel dans une entreprise en relations d'affaires avec TOYOTA.
 - » Ne pas gérer la relation d'affaires avec un tiers dans laquelle un parent, un partenaire ou un ami proche est le principal décideur.
 - » Ne pas recevoir, au nom de TOYOTA, de cadeau d'un tiers lors de la négociation d'une relation contractuelle.

- Familiarisez-vous avec la politique mondiale du groupe TOYOTA en matière de lutte contre la corruption et celle de TOYOTA France, et conformez-vous y.

Nos références

- Global Anti-Bribery and Anti-Corruption Policy (*Politique mondiale du groupe TOYOTA en matière de lutte contre la corruption*)
- Politique Anti-Corruption de TOYOTA France

*Nous ne
laissons jamais
nos intérêts
personnels
influencer
nos décisions
professionnelles*

PRENEZ LA PAROLE !

Ce Code de conduite aborde les procédures et les positions que nous devons garder à l'esprit lorsque nous travaillons chez TOYOTA. Chaque fois que vous avez un doute sur la bonne attitude à adopter, consultez votre supérieur hiérarchique ou toute personne de confiance dans l'entreprise. Vous pouvez également poser des questions ou faire part de vos préoccupations en contactant la plateforme de recueil des signalements éthiques du Groupe TOYOTA - la « Global Speak Up Line ».

Lorsque vous souhaitez prendre la parole à propos d'une préoccupation éthique, vous n'avez pas besoin d'avoir tous les détails ou preuves, ni d'être certain qu'un acte répréhensible a été commis. Il est important de signaler le cas, afin que l'entreprise puisse prendre des mesures sans perdre de temps.

Nous considérons toute violation du Code de conduite comme un acte grave, et nous investiguons les cas reportés par les collaborateurs de manière équitable et homogène. Si les résultats d'une investigation justifient certaines mesures, nous les prendrons et nous agissons pour éviter que des problèmes similaires ne se reproduisent.

Comment signaler ?

Il existe plusieurs façons de signaler une violation éthique, qu'elle soit avérée ou présumée, en toute bonne foi et sans malveillance. Vous pouvez choisir le canal de signalement de votre préférence :

- Plateforme de recueil des signalements éthiques du groupe TOYOTA :
 - Par internet : www.ToyotaGlobalSpeakUP.com
 - par e-mail : SpeakUp@Toyota.com
 - ou par téléphone au numéro gratuit 0805 98 04 48 (24h/24).
 - » Anonymat garanti sur demande
- L'un des Référents manquements graves
- Toute personne de confiance
- Votre supérieur hiérarchique ou tout autre membre du management

Engagement de non-représailles

Les représailles (de type licenciement, rétrogradation ou autres mesures du même ordre, relatives à l'emploi) à l'encontre des personnes qui, de bonne foi, signalent des problèmes éthiques ou participent à une investigation, sont strictement interdites. Toute forme de représailles, directes ou indirectes, à l'encontre de ces personnes, y compris toute tentative de découvrir l'identité de l'auteur anonyme d'un signalement éthique, également considérée comme des représailles, est proscrite.

Nous vous encourageons à signaler toute mesure de représailles au(x) Référent(s) manquements graves.



A group of ten diverse Toyota employees are posed in a modern factory setting. In the background, a red Toyota car is on the assembly line, and other vehicles are visible further down the line. The employees are dressed in a mix of work attire, including hard hats, safety glasses, and branded jackets, and are smiling at the camera. The factory floor is clean and well-lit, with yellow safety railings visible.

*Le signalement
des manquements
est essentiel
pour résoudre
les problèmes
efficacement et de
manière pérenne.*

TOYOTA